

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

8237/88 (Presse 138)

1263rd Council meeting
- Agriculture -
Brussels, 26-27 September 1988

President: Mr Yiannis POTTAKIS
Minister for Agriculture
of Greece

Italy:

Mr Calogero MANNINO

Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH

Minister for Agriculture and
Viticulture

Mr René STEICHEN

State Secretary for Agriculture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal:

Mr Alvaro BARRETO

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

United Kingdom:

Mr John MCGREGOR

Minister for Agriculture

Mr Richard RYDER

Minister of State
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

o

o

o

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN

Vice-President

FUTURE OF THE RURAL WORLD

The Council noted with interest the Commission communication, introduced by Commission Vice-President Mr ANDRIESEN, on the future of the rural world.

It then held an initial discussion of that communication, which put forward an overall approach to the development of the rural world and also voiced the concern that economic and social disruption be avoided and a European pattern of rural development be conserved, based on the encouragement of family businesses and on balanced land-use planning.

The Council agreed to examine the matter in detail as soon as the Commission had submitted its specific proposals.

REFORM OF THE STRUCTURAL FUNDS

The Council heard a statement by the Chairman of the Permanent Representatives Committee giving information of the position regarding the reform of the structural funds further to the decision taken by the General Affairs Council on 24 June 1988.

It then discussed the matter, enabling delegations to make their comments, which would be communicated to the Permanent Representatives Committee.

Several ministers hoped that the Agriculture Council would take an active part in the decision-making process, particularly as regards the principal aspects of the revision of the EAGGF (Guidance Section) Regulation.

AIDS TO AGRICULTURAL INCOME

The Council took note of a communication from the Vice-President of the Commission on the proposals concerning income aids.

The Commission drew attention to the urgent need for an early decision on the matter and reminded the Council of its undertaking to take this type of measure before the end of the year to accompany the price restriction policy.

WITHDRAWAL OF ARABLE LAND (SET-ASIDE)

The Council heard a statement by Commission Vice-President Mr ANDRIESSEN on the situation regarding the implementation of the registration on the withdrawal of arable land.

It emerged from the statement that certain Member States were encountering difficulties in the practical application of set-aside.

It was agreed that bilateral contacts between the Commission and those Member States would be continued with a view to finding a satisfactory solution and bringing about the general application of set-aside throughout the Community.

REFORM OF THE MILK QUOTAS SYSTEM (SLOM) AND RELATED MEASURES

The Council held an initial discussion on a set of Commission proposals concerning the milk-products sector intended to implement the judgments of the Court of Justice on the SLOM question.

The discussion gave delegations the opportunity to advance certain basic viewpoints regarding the conduct of work on the matter, concentrating more particularly on the essential questions, namely:

- the approach to be followed;
- the criteria for determining the parties eligible;
- financing.

After its discussion the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue examining the matter - on the basis of the views expressed - and to report back to the Council at its next meeting in October.

CO-RESPONSABILITY LEVY IN THE CEREALS SECTOR

The Council held an exchange of views on various problems raised by the implementation of co-responsibility levies in certain Member States.

The exchange of views showed that it was necessary to maintain the existing rules on co-responsibility. The Commission did not, however, rule out the possibility of examining the current arrangements in order to see whether adjustments aimed at improving the administration of the system might be considered.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council formally adopted the corrigenda to:

- Regulation No 2185/88 amending Regulation No 1678/85 fixing the conversion rates to be applied in agriculture;
- Regulation No 2228/88 fixing the monthly price increases for cereals, wheat and rye flour and wheat groats and meal for the 1988/1989 marketing year.

These corrigenda rectify clerical errors in those Regulations.

The Council also formally adopted the Regulation amending Regulation No 822/87 on the common organization of the market in wine. That amendment provides from 1 October 1988 for purchases made by intervention bodies, and for a payment to account against the cost of marketing distillation products.

The Council also formally adopted the Decisions:

- adopting a pilot project on remote sensing applied to agricultural statistics, which provides for the incorporation of space data into the Community agricultural information system, in particular for the estimation and forecast of areas under cultivation and crops.

This project is to last five years starting on 1 January 1989. The cost over the total duration of the project is estimated at 35,5 MECUs;

- extending the period of application of Decision 82/530/EEC authorizing the United Kingdom to permit the Isle of Man authorities to apply a system of special import licences to sheepmeat and beef and veal. This authorization is granted until 31 December 1991.

Fisheries policy

The Council formally adopted the Decisions authorizing the Commission to negotiate fisheries agreements with:

- Nigeria and
- Sri Lanka and the Maldives.

The Council also formally adopted the Regulation amending Regulation No 3983/87 allocating, for 1988, Community catch quotas in Greenland waters. That amendment increases the cod quota from 4 000 to 7 000 tonnes.

Bruxelles, le 23 septembre 1988

433

NOTE BIO (88) 304 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

PREPARATION DU CONSEIL "AGRICULTURE" (N. Wegter)

Le Conseil qui commence lundi prochain à 15 heures comporte un ordre du jour relativement limité, de sorte qu'il n'est pas exclu que les Ministres pourront déjà quitter Bruxelles soit lundi soir, soit mardi midi.

Il s'agit de leur première réunion après les vacances et après que les Ministres se sont rencontrés dans un cadre informel à Athènes, il y a une quinzaine de jours.

Voici les principaux thèmes du débat :

1. AVENIR DU MONDE RURAL

M. Andriessen profitera de cette occasion pour présenter le document précité auquel la Commission attache une importance particulière. En effet, ce document, dans son statut, est comparable avec le "Livre Vert" de juillet 1985, ce dernier ayant provoqué un large débat avec toutes les parties concernées afin de définir une orientation suffisamment contraignante pour la réforme de la PAC.

Le nouveau document de la Commission cadre parfaitement dans ce même débat et vise à fournir un aperçu d'un nombre d'éléments interdépendants pour créer des conditions pour de nouvelles perspectives pour les zones rurales dans la Communauté.

Il est donc espéré que les Ministres, dans un premier stade, définissent une procédure pour l'étude du document en question, permettant ainsi à la Commission, dans un stade ultérieur et en fonction des orientations auxquelles les Ministres seront parvenus, à leur soumettre des propositions concrètes pour mettre en vigueur la politique "structurelle" appropriée.

2. REFORME DES FONDS STRUCTURELS

Les Ministres seront saisis d'un rapport de la Présidence du Coreper sur ses travaux en matière de l'ensemble des propositions concernées.

Il est à signaler que notamment à l'occasion de la dernière réunion informelle d'Athènes, plusieurs ministres se sont référés à ces propositions, en précisant qu'ils estiment nécessaire que le Conseil "Agriculture" participe d'une façon intégrale aux travaux liés à l'examen de ces propositions dans les différentes instances du Conseil.

3. SET-ASIDE.

La Commission vise à informer le Conseil de l'état de la situation en matière de l'application du programme set-aside à appliquer dans tous les États membres (à l'exception du Portugal) en principe à partir du 1er juillet 1988.

Sur la base des indications fournies jusqu'ici concernant les dispositions d'application établies par les autorités nationales, la Commission doit constater qu'il reste encore des obstacles importants à surmonter avant que le programme cité puisse être opérationnel dans tous les États membres.

En effet, M. Andriessen va donner des indications plus précises en ce qui concerne les progrès enregistrés jusqu'ici en la matière en soulignant que la Commission attache beaucoup d'importance à ce que les dispositions soient définies dans un très bref délai afin d'assurer que le programme de set-aside puisse au moins démarrer avant l'ensemencement des productions végétales pour l'hiver de cette année.

4. PROPOSITION "SLOM"

Le Conseil sera appelé à se prononcer vis-à-vis des 4 propositions de la Commission du 7 septembre et qui visent à donner suite aux arrêts Mulder et von Deetzen c'est-à-dire le cas des producteurs ayant participé au programme de non livraison et de reconversion dans le secteur laitier introduit en 1968. Pour les détails y relatifs, rappelez-vous à la note P-106.

Amitiés,
C.D. Emmertmann

h.o. - A

Bruxelles, le 27 septembre 1988

**NOTE BIO (88) 304 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. AUX Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AGRICULTURE (N. Wegter)

La session a été interrompue hier soir vers 21 heures et reprendra ce matin à 10 heures. Jusqu'ici les discussions n'ont eu qu'un caractère global et ont porté, dans une large mesure, sur des aspects de procédure.

Ceci vaut notamment en ce qui concerne les deux premiers points de l'ordre du jour, à savoir :

- l'avenir du monde rural
- la réforme des fonds structurels.

S'agissant du rapport L'AVENIR DU MONDE RURAL, M. Andriessen a mis en évidence l'importance que la Commission attache à ce document en précisant que le Collège vise à soumettre des propositions concrètes en fonction des réactions des parties concernées, et notamment du Conseil, vis-à-vis du rapport soumis maintenant.

Les réactions des délégations qui ont été très comparables aux positions déjà rendues publiques à l'occasion de la session informelle des Ministres de l'Agriculture à Athènes au début de ce mois, ont confirmé l'importance politique du sujet. Tous les Ministres ont souligné qu'il y a lieu d'approfondir les mesures structurelles dans le cadre des différents Fonds communautaires afin de fournir de nouvelles perspectives au monde rural européen. Une approche intégrée s'impose, y compris l'inclusion d'initiatives "non classiques", par exemple dans le domaine de la télécommunication, de l'environnement, etc. afin de faire face aux nouveaux défis avec lesquels la Communauté est maintenant confrontée.

A titre de conclusion il a été convenu de charger un groupe d'experts composé des Directeurs généraux de la politique structurelle des Etats membres pour approfondir l'étude du document de la Commission. D'autre part, le Conseil a confirmé qu'elle attend des propositions concrètes en la matière de la part de la Commission.

REFORME DES FONDS STRUCTURELS

Sans que les Ministres aient entamé un large débat de fond à ce sujet, ils ont pris acte d'un rapport de la présidence du COREPER en ce qui concerne l'examen des différentes propositions établies par la Commission en vue de la réforme des fonds structurels.

Sans vouloir mettre en cause la responsabilité primordiale du Conseil "Affaires Générales" en relation avec l'étude des différentes propositions concernées, plusieurs délégations ont tenu à souligner que le Conseil "Agriculture" doit également y jouer un rôle.

En fin de compte, il a été convenu qu'une information mutuelle sera assurée par la Présidence, c'est-à-dire des différentes autres instances du Conseil vers le Conseil "Agriculture" et Inversement.

AIDES DIRECTES AUX REVENUS

A la demande de la Commission, ce point a été mis à l'ordre du jour pour permettre au Vice-Président Andriessen de rappeler au Conseil ce qui a été convenu antérieurement au niveau politique au niveau du Conseil européen. En effet, à l'occasion du Conseil européen de février dernier, il a été décidé que le Conseil "Agriculture" devrait se prononcer définitivement vis-à-vis de l'ensemble des propositions de la Commission en la matière avant le 1er juillet 1988.

Cette date étant déjà largement dépassée, M. Andriessen a mis en évidence que la Commission attache une importance particulière au fait que le Conseil prenne maintenant sa responsabilité. Dans ce contexte, il a cité deux motivations particulières, à savoir :

1. Les producteurs de la Communauté attendent des décisions concrètes et positives à titre de renforcement des différentes mesures d'accompagnement par rapport à la politique de prix et de marché nécessairement restrictive;

2. Des raisons internationales, notamment le fait que la Communauté, à plusieurs reprises, par exemple au niveau de l'OCDE, s'est prononcée favorablement vis-à-vis des aides directes aux revenus à titre d'une mesure complémentaire par rapport à d'autres mesures de soutien pour l'agriculture.

Répondant à certaines critiques prononcées suite à l'introduction de M. Andriessen, notamment de la part de Ministre français, M. Nallet, le Vice-Président a précisé que les propositions de la Commission n'ont certainement pas comme objectif de substituer à toutes les différentes mesures de soutien actuellement appliquées, des actions à titre d'aide directe aux revenus.

La Commission insiste que la conception américaine du découplage ("de-coupling") n'est pas acceptable mais ceci ne peut pas impliquer que la Communauté doive écarter toute mesure de soutien direct à titre de complément et temporaire par rapport aux autres mesures existantes.

A titre de conclusion il a été convenu de charger les experts de poursuivre l'examen des différentes propositions de la Commission, en vue de préparer ainsi un débat substantiel en la matière pour la prochaine session du Conseil du mois d'octobre.

SET-ASIDE

Egalement inscrit à la demande de la Commission, ce point a été mis à l'ordre du jour pour donner l'occasion à M. Andriessen de faire l'état de la situation en ce qui concerne l'application du programme "set-aside" dans les différents Etats membres. Le Conseil ayant adopté les règlements de base y relatif au mois de mai dernier, un délai de 2 mois c'est-à-dire 14 juillet 1988, a été convenu à l'époque pour permettre aux Etats membres d'établir les dispositions d'application, celles-ci devant être notifiées à la Commission avant leur mise en vigueur.

La Commission constate qu'aucun des Etats membres n'a été en mesure de respecter la date précitée. Toutefois, depuis, des progrès sensibles ont été enregistrés, la plupart des délégations ayant notifié au Collège leurs dispositions d'application.

Dans le cas de 4 Etats membres, les modalités d'application ont été définitivement accordées, c'est-à-dire pour les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la RFA et la Belgique. Dans les deux premiers cas, le programme est maintenant déjà opérationnel.

D'autre part, des notifications ont été reçues également de la part des délégations grecque, espagnole, française, irlandaise et luxembourgeoise, mais les services de la Commission n'ont pas encore pu conclure définitivement leur examen de vérification. Notamment en ce qui concerne l'Espagne et la France, des difficultés importantes subsistent.

Dans le cas de la France, notamment le fait que les autorités françaises veulent insérer une clause dans les dispositions d'application visant un plafonnement du volume des terres mises en jachère par entreprise, c'est-à-dire que Paris suggère un plafond de 1/3 de la superficie des terres arables par entreprise.

A cet égard, M. Andriessen a mis en évidence, malgré l'insistance de M. Nallet en la matière, qu'une telle modalité n'est pas compatible avec le règlement en question, raison pour laquelle la Commission ne peut pas le suivre.

En ce qui concerne l'Espagne, les difficultés persistent notamment à l'égard de la définition des critères pour exempter certaines régions du programme de "set-aside". Sur la base des critères suggérés par Madrid, plus de 60 % des terres arables espagnoles seraient exemptées, une conséquence qui ne s'accorde certainement pas avec l'esprit du programme envisagé.

Dans les deux cas, la Commission se déclare prête à poursuivre des contacts bilatéraux avec les délégations concernées afin de trouver une solution convenable dans les meilleurs délais. En outre, des contacts doivent se poursuivre certainement avec plusieurs autres délégations, y compris les délégations italienne et danoise, la première n'ayant notifié le Collège que le 23 septembre dernier, tandis que Copenhague n'a toujours pas été en mesure de fournir les données requises.

A titre de conclusion, M. Andriessen a souligné l'importance pour que les dispositions réglementaires soient finalisées dans les meilleurs délais afin d'assurer que le programme "set-aside" soit réellement appliqué dans les prochaines semaines, c'est-à-dire pour la campagne qui est déjà en cours. Il a ajouté que la Commission ne manquera pas de suivre les procédures appropriées, y compris les procédures de la Cour, pour assurer le bon respect des engagements convenus antérieurement au niveau politique.

A suivre,

C.D. Ehlermann



Bruxelles, le 27 septembre 1988

**NOTE BIO (88) 304 (suite 2 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

FIN DU CONSEIL "AGRICULTURE" (N. Wegter)

CAS DES PRODUCTEURS "SLOM"

Le débat portant sur les 4 propositions de la Commission en ce qui concerne le problème des producteurs "SLOM" (voir aussi P-106) clairement confirmé les difficultés qui subsistent. Comme cela s'est déjà dégagé au niveau des experts, des réserves assez fondamentales restent en ce qui concerne plusieurs éléments des propositions en question. Les difficultés majeures peuvent être résumées ainsi :

1. La majorité des délégations n'accepte pas une diminution de prix d'intervention du beurre, une telle voie étant proposée par la Commission afin de faire face, pour une large partie, aux dépenses supplémentaires qui découlent de l'augmentation de la réserve communautaire de 500.000 tonnes.

2. La plupart des délégations est d'avis que les besoins supplémentaires qui découlent des demandes pour des quotas en faveur des producteurs "SLOM" doivent principalement être rencontrés par une augmentation de la réserve communautaire. Plusieurs de ces délégations estiment qu'il est discriminatoire de faire recours dans le même contexte aux réserves nationales, du fait que dans certains Etats membres, il ne restent guère de quantités libres à cette fin.

3. Plusieurs délégations considèrent les critères en ce qui concerne la définition des producteurs susceptibles de pouvoir bénéficier des quotas supplémentaires, comme étant beaucoup trop rigide. Par exemple, la délégation allemande veut y inclure également les producteurs à mi-temps.

4. La répartition de la réserve communautaire de 500.000 tonnes, devrait, de l'avis de plusieurs délégations, être répartie entre les Etats membres en proportion avec le nombre de producteurs ayant participé, à l'époque, au programme "SLOM".

M. Andriessen tout en étant disposé à discuter un certain nombre de modalités, a mis en évidence que les grandes lignes de l'orientation de la Commission doivent être maintenues, afin de ne pas aggraver la situation dans le secteur laitier et pour ne pas créer des difficultés financières complémentaires.

A titre de conclusion, il a été convenu de charger les experts de poursuivre l'étude des 4 propositions en question en vue d'une nouvelle discussion au niveau du Conseil lors de sa prochaine session du mois d'octobre.

DIVERS

SECTEUR VIANDE OVINE ET CAPRINE

A la demande de la délégation française, le Conseil, sur base d'une proposition de la Commission, s'est mis d'accord pour permettre aux Autorités françaises d'avancer le paiement de la prime à la brebis et à la chèvre. En effet, la décision enregistrée permet un paiement à titre d'avance et sous le libellé d'aide nationale de 50 % de la prime et ceci jusqu'à la fin de la campagne 88.

PREPARATION "MONTREAL"

La délégation française s'est référée au mid-term review prévu pour le mois de décembre prochain et qui se déroulera à Montréal afin de faire un premier bilan des travaux dans le cadre des négociations Uruguay-Round. En ce qui concerne les aspects agricoles y relatifs, M. Nallet a insisté pour qu'un débat approfondi ait lieu antérieurement afin de préparer d'une façon appropriée la session de Montréal.

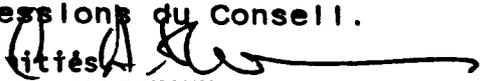
Dans ce contexte, il a précisé qu'il estime nécessaire que le débat actuel sur le plan international en ce qui concerne les réformes des politiques agricoles soit plus équilibré, c'est-à-dire moins axé sur la conception "de-coupling" de Washington. En effet, cette délégation insiste pour que le débat porte sur un terrain plus vaste en tenant compte de tous les aspects liés au soutien à l'agriculture et en faisant valoir que la conception américaine est contre-productive dans le sens qu'elle est totalement inacceptable pour les autres partenaires, y compris la Communauté.

Le Gouvernement français suggère qu'une session spéciale du Conseil "Agriculture" ait lieu dans un bref délai pour discuter le problème précité.

Plusieurs autres délégations se sont exprimées dans les mêmes termes, c'est-à-dire qu'elles aussi ont estimé qu'il y a lieu d'entamer un débat de fond au niveau du Conseil "Agriculture" pour assurer une préparation adéquate de la session de Montréal. Dans le même contexte, plusieurs délégations, par exemple la délégation irlandaise, ont souligné qu'il y a lieu de valoriser au maximum les résultats de la réforme de la PAC déjà obtenus et qu'il n'y a certainement pas de raisons de placer la politique agricole commune dans le banc des accusés.

Du côté de la Commission, le Directeur général, M. Legras, a exprimé compréhension pour les positions prises par les différentes délégations, en rappelant que la Commission estime également nécessaire qu'un débat approprié ait lieu au niveau du Conseil avant Montréal. A cette fin il a suggéré que ce débat devrait se tenir après la mi-octobre, date à laquelle des pourparlers se tiendront à Genève dans le contexte de l'Uruguay-Round et qui devraient être pris en compte en vue de Montréal.

A titre de conclusion, la Présidence a indiqué son intention d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'une des prochaines sessions du Conseil.


J. EHLERMANN